

Abbeville, le 22 janvier 2024

M STEPHANO Valérie
Secrétaire générale adjointe
Syndicat CGT

M. DEMARTHE Pascal
Maire d'ABBEVILLE

Lettre recommandée avec AR

Objet : Préavis de grève pour les journées du 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29 février 2024 de 0h00 à 24h00 et du 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31 mars 2024 de 0h00 à 24h00 couvrant l'ensemble des agents de la la mairie mairie d'Abbeville.

Monsieur le Maire,

Par la présente, je me permets de vous informer que la CGT au sein de la CABS dépose un préavis de grève.

Cette décision a été prise suite à des délibérations internes, et elle vise à exprimer notre mécontentement face à votre incapacité à répondre clairement à nos différents courriers et par conséquent l'absence de dialogue social.

Nos revendications sont les suivantes :

1. Mise en place d'une prime pouvoir d'achat :

Nous demandons l'instauration de la prime pouvoir d'achat (décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023) visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents de la mairie d'Abbeville. Cette prime est cruciale pour faire face aux coûts de la vie croissants et reconnaître l'engagement des travailleurs au service de la collectivité.

2. Réduction du temps de travail pour certains agents :

Nous demandons la mise en place du décret n°2021-571 du mai 2021, notamment l'article 105 (en vigueur le 1er janvier 2023), qui autorise la mise en place de la réduction du temps de travail pour tenir compte des sujétions particulières liées à la nature des missions. Cette mesure contribuera à améliorer la qualité de vie des travailleurs et à favoriser un environnement professionnel sain.

3. Un dialogue social transparent

Nous déplorons le manque d'écoute et de considération vis à vis des agents, ce qui se traduit un sentiment de mal être au travail (augmentation des arrêts de travail, démotivation ...)

Nous sommes conscients des enjeux qui pèsent sur la mairie, mais nous croyons fermement que la prise en compte de ces revendications contribuera à renforcer le dialogue social et à favoriser un climat de travail plus équilibré et équitable.

Nous restons ouverts à la négociation pour trouver des solutions satisfaisantes.

Cependant, en l'absence d'avancées significatives sur ces questions, les agents se réservent le droit de recourir à une grève, à partir du

01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29 Février 2024 de 0h00 à 24h00 et du 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31 Mars 2024 de 0h00 à 24h00 .

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations syndicales.

***La secrétaire générale adjointe
STEPHANO Valérie***